

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة  
الطاقة المتجددة والتنمية المستدامة  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE



MINISTERO DELL'AMBIENTE  
E DELLA SICUREZZA ENERGETICA



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
RABAT-SALE-KENITRA

## Projet de Gestion intégrée des zones côtières de la Région Rabat-Salé-Kenitra » (GIZC-RSK)

**APPEL D'OFFRE POUR  
LOCATION D'ENGINS POUR LES TRAVAUX  
D'ÉLIMINATION DES FILETS DE PECHE USES  
AU POINT DE DEBAQUEMENT A SKHIRAT (PORT DE  
SKHIRAT)**

## SOMMAIRE

I. CONTEXTE.....	2
II. OBJET DE LA COMMANDE .....	2
III. CONSISTANCE DETAILLE DES PRESTATIONS OBJET DE AO .....	2
IV. SPECIFICATIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION.....	3
V. LIEU DES TRAVAUX .....	4
VI. VISITES DES LIEUX AVANT LA SOUMISSION.....	4
VII. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION .....	4
VIII.Maitre d'ouvrage et le Comité de Suivi : .....	4
IX. ASSURANCE ET RESPONSABILITE :.....	5
X. RECEPTIONS DES COMMANDES ET RECEPTION DEFINITIVE.....	5
XI. MODALITE DE REGLEMENT .....	5
XII. LES PENALITES DE RETARD : .....	6
XIII.DOMICILE DU TITULAIRE DE LA COMMANDE :.....	6
XIV. Conditions de soumission des candidatures.....	6
XV. Date limite et lieu de remise des offres .....	7
XVI. BORDERAU DES PRIX .....	8

## **I. CONTEXTE**

Les écosystèmes côtiers en général, et ceux de la région Rabat-Salé-Kénitra en particulier, abritent un réservoir d'opportunités d'emplois verts et bleus. Cependant, ce littoral a été le théâtre d'une dynamique importante ces dernières années, caractérisée par l'expansion de l'urbanisation, de l'agriculture, de l'industrie et des activités récréatives.

Ses activités se sont développées avec leur impact sur l'environnement du littoral, particulièrement la génération des déchets liquides et solides.

Dans ce contexte la DRE RSK a réalisé un diagnostic sur le charriage des déchets solides de la zone terrestre vers le littoral. Ce diagnostic a géolocalisé une soixantaine de points qui présentent un grand risque de charriage et qui nécessite une coopération de toutes les parties prenantes pour leur élimination.

Parmi ces points, est celui du Point de Débarquement Aménagé de Skhirat (PDA-Skhirat), où les des filets de pêches usés sont abandonnés par les pêcheurs artisanaux. De grandes quantités sont soit charriés vers l'océan soit enfouies dans les sables de la plage.

Dans ce contexte une convention de partenariat est établie entre le Département du Développement Durable, de la Coopérative des pêcheurs Al Moustakbal et l'ONG ZERO WASTE SKHIRAT, dont le but est d'appuyer ladite coopérative pour une gestion durable des filets de pêche et de sensibiliser les pêcheurs pour la lutte contre la pollution du littoral et de la zone marine.

## **II. OBJET DE LA COMMANDE**

La présente commande a pour objet la location d'engins et la réalisation des travaux d'élimination des filets usés de la pêche artisanale au niveau du Point de Débarquement Aménagé de Skhirat (port de la pêche artisanale de Skhirat) (PDA SKHIRAT).

Cette opération sera réalisée en deux campagnes (automne, hiver), et, deux jours par campagne.

## **III. CONSISTANCE DETAILLE DES PRESTATIONS OBJET DE AO**

La location d'engins objet du présent appel consiste en la réalisation des travaux d'élimination des filets de pêches usés et leur évacuation du site (PDA). Ces travaux seront exécutés conformément aux directives du comité de suivi, constitué dans le cadre de la convention de partenariat entre la Direction de Partenariat, de la Communication et de la Coopération, en sa qualité de Direction Nationale du Projet GIZC-RSK, la Coopérative des pêcheurs Al Moustakbal et l'ONG ZERO WASTE SKHIRAT.

Les travaux envisagés dans le cadre de la présente commande portent sur :

- 1) Regroupement et organisation des sacs de filets (en usage) sur les lieux afin de libérer les espaces pour la récupération des filets usés, abandonnés sur les lieux,
- 2) Ramassage des filets usés sur les lieux. Les filets enfouies dans les sables et retenues par les rochers seront aussi évacués,

- 3) Transport et chargement des filets ramassés en utilisant le tracteur à chariot vers le camion benne
- 4) Evacuation et mise en décharge de ces déchets de filet non recyclables au niveau de la décharge Oum Azza, sous la supervision de la CT de Skhirat et la Coopérative des pêcheurs AL MOUSTAKBAL.
- 5) Evacuation des déchets du filet recyclable vers le site désigné par l'ONG ZERO WASTE SKHIRAT selon un rayon ne dépassant pas les 40km.
- 6) Achat et mise en place de deux bacs 600L en fer galvanisé pour la récupération dans le futur, des filets usés après nettoyage au site désigné par Coopérative des pêcheurs AL MOUSTAKBAL en collaboration avec ONG ZERO WASTE et la Collectivité Territoriale de Skhirat

#### IV. SPECIFICATIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

- **Nature des engins à utiliser et matériel à mettre en place :**

Les engins pour les travaux seront de type

- Tractopelle sur chenille, marque 320 CAT ou similaire (y compris le prix du transport aux lieux des travaux, chauffeur et gasoil).
- Tracteur avec chariot (y compris le prix du transport aux lieux des travaux, chauffeur et gasoil).
- Camion benne 30 m3 avec conducteur et gasoil.

Pour assurer la propreté durable des lieux le prestataire doit :

- Acquérir et mettre en place au profit de la Coopérative AL MOUSTAKBAL, deux bacs de 660L en acier Galvanisé pour la récupération du filet usé destiné au recyclage.

- **Condition d'exécution des travaux :**

Planning de location :

- Le comité de suivi communiquera au prestataire le planning de l'opération qui se fera en deux campagnes décalées dans le temps. Chaque campagne se déroulera en deux journées successives.
- Toute modification y afférente doit être notifiée au prestataire dans un délai maximum de 72 heures.

Transport d'engins sur les lieux des travaux

- Les frais de transport des engins sur les lieux des travaux seront à la charge du prestataire.
- Le prestataire doit remplacer à ses frais les engins en panne lors de l'opération.

- **Les conducteurs**

- Les conducteurs des engins précités doivent être en bonne état morale et physique, leurs charges sont assurées par le titulaire de la prestation.

- **Les agents d'appui :**

Le prestataire doit recruter à sa charge 4 ouvriers ordinaires pour appui dans l'opération. Leurs charges sont assurées par celui-ci.

- **Lutte Contre la pollution et remise en état des lieux**

Toute pollution accidentelle survenue par les engins du prestataire (notamment fuites de carburant ou lubrifiants) sera pris en charge par ce dernier pour son élimination.

En cas d'apport d'une atteinte aux lieux des travaux (notamment perturbation des Sables de la plage et des rochers), le prestataire sera dans l'obligation de la remise en état des lieux à sa charge.

## **V. LIEU DES TRAVAUX**

Les travaux seront réalisés au site du Point de Débarquement Aménagé de Skhirat, sis au port de la pêche artisanale PDA Skhirat.

## **VI. VISITES DES LIEUX AVANT LA SOUMISSION**

Les prestataires sont invités de faire une visite et une prospection des lieux avant de déposer leur soumission. Ceci afin de faire connaissance des accès et des difficultés à surmonter lors de l'exécution de l'opération. Le soumissionnaire peut demander les informations nécessaires auprès de la Coopérative des pêcheurs Almoustakbal, dont le siège est au PDA skhirat.

## **VII. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

La présente location d'engins est conclue pour deux campagnes et une durée de deux journées de travail par campagne.

<b>Campagnes</b>	<b>Durée</b>	<b>Période de programmation</b>
Campagne 1	Deux journées successives	Octobre-novembre
Campagne 2	Deux journées successives	Janv.-Fev.

Chaque journée prendra effet à compter de la date fixée par le comité de suivi. Le prestataire doit se conformer à ces dates, pour la mise sur place des engins.

## **VIII. Maitre d'ouvrage et le Comité de Suivi :**

Le maitre d'ouvrage de cette commande est la Direction de Partenariat, de la Communication et de la Coopération, en sa qualité de Direction Nationale du Projet GIZC-RSK auprès Ministère de la Transition Energétique et Développement Durable ;

Le comité qui assure le suivi de cette commande est celui institué dans le cadre de la convention de partenariat entre la Direction de Partenariat, de la Communication et de la Coopération, en sa qualité de Direction Nationale du Projet GIZC-RSK, la Coopérative des pêcheurs Al Moustakbal et l'ONG ZERO WASTE SKHIRAT.

Le prestataire est appelé à se conformer aux consignes dudit comité.

#### **IX. ASSURANCE ET RESPONSABILITE :**

Conformément à la réglementation nationale en vigueur (Art. 25 du CCAG-T), et avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur doit adresser au MO, une ou plusieurs attestations délivrées par un ou plusieurs établissements agréés à cet effet justifiant la souscription d'une ou de plusieurs polices d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution des travaux et précisant leurs dates de validité, à savoir ceux se rapportant :

- aux véhicules et engins utilisés sur le chantier ;
- aux accidents de travail pouvant survenir au personnel de l'entrepreneur ;
- à la responsabilité civile incombant à l'entrepreneur.

Les obligations incombant au titulaire de la prestation en matière d'assurances et responsabilités sont détaillées dans l'article précité.

#### **X. RECEPTIONS DES COMMANDES ET RECEPTION DEFINITIVE**

- RECEPTIONS DES COMMANDES

A la fin de l'exécution de la première campagne, un PV de réception partielle en double exemplaires sera remis au prestataire, l'original étant destiné à être joint à la facture. Ce PV sera établi et signé par le comité de suivi de l'opération.

- RECEPTION DEFINITIVE

A la fin de l'exécution de l'opération (deuxième campagne achevée), il sera procédé à la réception partielle et définitive, après que le comité de suivi se soit assuré que les prestations objet de cette prestation ont été réalisées par le titulaire dans les conditions prescrites.

Cette réception sera sanctionnée par un Procès-verbal de réception définitive, signé par le comité de suivi.

#### **XI. MODALITE DE REGLEMENT**

Le MO notifiera pour chaque campagne un ordre de service de commencement de l'opération, le règlement sera réalisé en deux temps :

- 1- **Sur la base de la facture N°1**, en application des prix du bordereau des prix pour les deux journées **de la première campagne** de location et de nettoyage et en application des pénalités de retard le cas échéant.
- 2- **Sur la base de la facture N°2**, en application des prix du bordereau des prix pour les deux journées **de la deuxième campagne** de location et de nettoyage et en application des pénalités de retard le cas échéant.

Les PV précités seront adjoints aux factures.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au Titulaire seront versées au compte bancaire du Titulaire de AO.

**NB : Les paiements se feront en Hors Taxe et le PNUD fournit au prestataire une attestation d'exonération de TVA ;**

Les paiements seront effectués par le bureau PNUD MAROC après approbation du Directeur National du Projet GIZC-RSK, Directeur de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Département de l'Environnement.

Les paiements seront débités au Titre du Projet : ATRC\_DR Atlas Award ID : 00105395 Atlas projects ID : 00106663 00110380,

#### **XII. TYPE DE CONTRAT DEVANT ETRE SIGNE AVEC LE PRESTATAIRE**

- Contrat de services professionnels ;
- Le Contrat sera adjugé à l'offre la moins disante.

#### **XIII. LES PENALITES DE RETARD :**

En cas de dépassement délais fixés il sera appliqué de plein droit et sans préavis une pénalité par jour calendaire de retard d'un (01) pour mille du montant du marché sans toutefois dépasser 10% du montant initial de la prestation. Cette pénalité sera déduite d'office et sans mise en demeure préalable des décomptes des sommes dues au prestataire.

#### **XIV. DOMICILE DU TITULAIRE DE LA COMMANDE :**

Le domicile élu par le titulaire de la prestation est mentionné dans son offre, toutes les notifications qui se rapportent à l'opération lui seront valablement faites au siège de l'entreprise à l'adresse indiquée. En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 15 jours suivant la date d'intervention de ce changement.

#### **XV. PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE CONSULTATION ET REGLEMENT DES CONFLITS :**

Le projet GIZC-RSK est mis en œuvre suivant la procédure : Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD.

La mise en œuvre de cette prestation suit les lignes directrices : National Implementation by the Government of UNDP Supported Projects: Guidelines and Procedures

Règlement des différends juridiques : l'unité d'exécution aura recours aux procédures de la CNUDCI.

#### **XVI. CONDITIONS DE SOUMISSION DES CANDIDATURES**

Les offres doivent être déposés sous plis fermé portant le titre de la prestation avec la mention :

A Monsieur le Directeur National « Projet GIZC/ PNUD/DE, à la Direction Régionale de l'Environnement Rabat-Kénitra-Salé sis à : 22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat

Le dossier administratif, technique et financier doivent être soumises en un seul dossier sous plis fermés, lesquels doivent être datés et signés.

Et doivent comprendre :

**Un dossier administratif et technique :**

- L'original du certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- La liste des engins et leurs caractéristiques techniques qui seront mis à la disposition de l'opération.

**Offre financière (en MAD).**

Le dossier financier doit comprendre l'offre selon le bordereau des prix, dûment signé par le prestataire.

**Le paiement se fera en HT, PNUD fournira au titulaire de la prestation une attestation d'exonération de la TVA.**

**L'offre la moins disante sera l'offre retenue.**

**XVII. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES**

*Les dossiers seront, sous plis cachetés à Monsieur le Directeur National du Projet « Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la Région Rabat-Salé-Kénitra (GIZC-RSK)», à la Direction Régionale de l'Environnement de la Région Rabat Salé Kénitra sis à : **22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat***

***Avant le 18 octobre 2023 à 16h30, date de rigueur.***

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement S/C de Monsieur le Directeur National du Projet de Gestion Intégrée des Zones côtières RSK, (GIZC-RSK), DE/PNUD, Direction Régionale de l'Environnement Rabat Salé Kénitra (DRE-RSK) Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable 22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat, Tel 0537 71 43 21 Fax : 05 37 57 18 04  Les réponses tardives du MO ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le MO estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.  <b>Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions 7 jours avant la date limite de dépôt</b>
---	--

**XVIII. BORDERAU DES PRIX**

<b>Désignation</b>	<b>Unité</b> <i>//(Nbre jours de travail (Jour = 8 heures))</i>	<b>Qté</b>	<b>PU (en DH) HT</b>	<b>Coût (DH) HT</b>
Location Tractopelle sur chenille, marque 320 CAT ou similaire (y compris prix du transport aux lieux des travaux, chauffeur et gasoil)	4*	1		
Location Tracteur avec chariot (y compris prix du transport aux lieux des travaux, chauffeur et gasoil)	4*	1		
Location Camion benne 30 m <sup>3</sup> avec conducteur et gasoil en voyages	4*	10		
Mains d'œuvre ordinaire	4*	4		
Bacs pour récupération du Filet Usé 660L en Acier Galvanisé	1	2		
<b>Total HT</b>				
<b>TVA %</b>				
<b>Total TTC</b>				

**Le paiement se fera en HT, PNUD fournira au titulaire de la prestation une attestation d'exonération de la TVA.**

***NB : \* l'opération se fera en deux campagnes distinctes de deux journées chacune et décalées dans le temps.***

